

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASILE EN SERBIE

Asylum Centres in Serbia



Reinseignements pour des personnes en quête d'asile en République de Serbie

Qu'est-ce que l'asile?

Conformément au droit international, la République de Serbie accorde **l'asile** aux étrangers qui craignent d'être persécutés dans leur pays d'origine, et qui répondent aux certains critères prescrits par la Loi sur l'Asile. Des demandeurs d'asile qui ont déposé une demande d'asile ainsi que les personnes auxquelles l'asile en Serbie a déjà été accordé (officiellement appelés réfugiés) ont certains droits et obligations lors de leur séjour en Serbie. La République de Serbie peut aussi décider d'accorder **la protection complémentaire** à certains étrangers qui ne remplissent pas les critères pour l'asile en Serbie.

À qui l'asile peut être accordé?

La République de Serbie accorde l'asile aux personnes qui:

- Ont une crainte bien-fondée de persécution en leur pays d'origine à cause de:
 - ✧ Race;
 - ✧ Genre;
 - ✧ Langue;
 - ✧ Religion;
 - ✧ Nationalité;
 - ✧ Adhérence à un groupe social particulier; ou
 - ✧ Opinion politique

La République de Serbie accorde la protection complémentaire aux personnes qui, en cas de retour dans leur pays d'origine, risquent d'être soumises à:

- La torture;

- Traitement inhumain ou dégradant; ou
- La vie en danger causé par:
 - ✧ Agression externe;
 - ✧ Conflits armés internes; ou
 - ✧ Violation massive des droits de l'homme.

Quelle est la procédure?

La demande d'asile:

- Rencontre avec la police – à la frontière ou à l'intérieur du pays. L'informez de votre intention de **faire une demande d'asile**.
- Si vous préférez, vous pouvez contacter l'organisation non gouvernementale (ONG): Belgrade centre des droits de l'homme (Beogradski centar za ljudska prava), qui peut vous fournir une assistance juridique gratuite et vous aider à vous préparer et à présenter le formulaire de la demande et vous guider pendant le processus (Voir les détails de contact pour BHCR au dessous).
- Votre demande sera soumise à l'Office d'Asile au sein du Ministère de l'Intérieur qui va prendre une décision finale d'accepter ou de refuser votre demande et envisager la possibilité de vous accorder la protection complémentaire.
- **La procédure de l'asile est gratuite. Vous ne devez payer ni les taxes d'administration ni d'autres frais durant la procédure.**

L'enregistrement:

- Pendant le processus d'enregistrement, l'agent de l'asile va prendre votre photo, empreintes digitales et vous demander de lui présenter votre document d'identité (à savoir passeport, carte/document d'identité, permis de séjour, visa, certificat de naissance, titre de transport etc.) qui sont nécessaires pour vous identifier. Ces documents vous seront retournés au moment où votre enregistrement serait achevé.
- Une fois l'enregistrement terminé il vous sera livrée une carte d'identité en vous déterminant comme demandeur d'asile dans la République de Serbie.

L'entretien:

- Après l'enregistrement officiel de votre demande d'asile, aura lieu un entretien. Pendant l'entretien vous allez présenter et expliquer aux agents de l'Office d'Asile les motifs de votre demande d'asile. En particulier, vous serez interrogé(e) sur:
 - ✧ votre identité;
 - ✧ les raisons pour votre demande d'asile;
 - ✧ votre itinéraire après avoir quitté votre pays d'origine; et
 - ✧ si oui ou non vous avez déjà demandé l'asile dans un autre pays.
- L'entretien est la partie la plus importante pour la détermination de votre état de réfugié et vous avez le droit de demander l'assistance juridique professionnelle qui est gratuite.

La décision:

- L'Office d'Asile va prendre la décision sur votre demande dans un délai de deux mois. Vous pouvez avoir plusieurs entretiens.
- Si votre demande est refusée, vous avez le droit de porter plainte auprès de la Commission d'Asile dans un délais de 15 jours.

Droits et obligations des demandeurs d'asile pendant la procédure de la demande d'asile:

Les droits des demandeurs d'asile en Serbie:

- Il vous sera assurée la traduction en votre langue maternelle ou en une autre langue que vous pouvez comprendre.
- Le droit à l'assistance juridique gratuite durant la procédure d'asile.
- Le droit de demander la présence de votre avocat pendant l'entretien avec l'Office d'Asile ou avec les autres autorités.
- Le droit à un entretien face-à-face avec l'agent autorisé par l'Office d'Asile.
- Le droit à demander le contact avec le Haut commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés en Serbie.
- Toutes les informations vous concernant restent confidentielles et ne sortent pas du cadre de la procédure d'asile.

- Le droit à être exempt(e) d'un châtement à cause de l'entrée ou du séjour illegal en Serbie si vous avez fait une demande d'asile sans délai.
- Le droit à ne pas être expulsé(e) de la République de Serbie avant la fin de processus et droit de rester sur le territoire de la République de Serbie pendant toute la procédure d'asile.
- Le droit au logement gratuit dans le Centre d'Asile avec pension complète et accès aux services de base (services médicaux, éducation).
- Le droit à la liberté de mouvement sur le territoire de la République de Serbie.
- Si l'Office d'Asile vous donne une réponse négative, vous avez le droit d'y porter plainte dans un délai de quinze jours.

Obligations des demandeurs d'asile en République de Serbie:

- Se conformer à la procédure d'enregistrement et coopérer avec l'Office d'Asile et d'autres autorités compétentes à tous les stades de la procédure d'asile. (Cela comprend la remise temporaire des documents d'identité, documents de voyage et autres documents nécessaires pour vous identifier au cours de la procédure d'enregistrement).
- Dire la vérité sur tous les faits concernant votre demande car toute information fausse pourrait entraîner le rejet de votre demande d'asile.
- Respecter la Constitution et le système juridique de la République de Serbie.
- Respecter les Règles de la Maison si vous habitez dans le Centre d'asile.
- Rester sur le territoire de la République de Serbie durant la procédure.
- Éviter la violence, l'activité criminelle ou le comportement illicite.

Les droits des réfugiés dans la République de Serbie

Les personnes qui ont acquis l'asile par l'Office d'Asile deviennent **des réfugiés** dans la République de Serbie. **L'état de réfugié** comprend les droits suivants:

- Le droit à une carte d'identité en Serbie, valide pour 5 années au maximum (et pour 1 année au maximum pour une personne qui a le droit à la protection complémentaire).

- Le droit à un document de voyage pour une personne de plus de 18 ans (ainsi que pour des personnes ayant droit à la protection complémentaire dans des cas exceptionnels).
- Le droit au regroupement familial.
- Egalité avec les citoyens de la République de Serbie en ce qui concerne leur droit à: la protection de la propriété intellectuelle, accès gratuit aux tribunaux et à l'assistance juridique, exemption du paiement de taxes aux institutions gouvernementales et le droit à la liberté de religion.
- Egalité avec les autres étrangers résidant en permanence en République de Serbie concernant le droit au travail, à l'emploi, à la liberté de circulation, à la propriété et à la liberté d'association.

Pour plus d'information sur la demande d'asile en République de Serbie ou sur les droits et obligations des **demandeurs d'asile** et des **réfugiés**, voir les détails de contact au dessous pour trouver les organisations et entités gouvernementales et non gouvernementales.

BCHR – Belgrade centre des droits de l'homme

Le centre de Belgrade des droits de l'homme est une organisation non gouvernementale financée par Les Nations Unies, le Haut Commissariat pour des réfugiés (UNHCR) qui, entre autre, fournit des conseils juridiques et représente les demandeurs d'asile en Serbie.

Adresse: Kneza Miloša 4, Belgrade

Tél: +381 11 3085328

Mob: +381648246508

www.azil.rs

UNHCR – UN Agence des Réfugiés

Le Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations Unies: Assure les renseignements aux demandeurs d'asile en Serbie.

Représentation en Serbie: Krunska 58, Belgrade

Le bureau extérieur: Cara Dusana 38/3, Kraljevo

Tél: +381 11 3082 100

www.unhcr.rs

HCIT – Centre Humanitaire pour intégration et tolérance

Adresse: Vojvodjanskih brigada 17, Novi Sad,
Tel: +381 21 520 030 +381 21 528 132

APC – Centre de protection asilaire

Centre de protection asilaire est une organisation non-gouvernementale qui assure l'assistance et la protection légale aux demandeurs d'asile, réfugiés, IDPs et les autres personnes qui ont émigré à cause des difficultés dans leur pays d'origine.

Adresse: Sime Igumanova 14, Belgrade, Serbia
Tel: +381 11 2457 376
www.apc-cza.org

Le Centre d'Asile à Banja Koviljaca

Adresse: Narodnog Fronta bb. Banja Koviljaca, tél: +381 15 820 267

Le Centre d'Asile à Bogovadja

Adresse: Bogovadja bb, Bogovadja, tél: +381 14 78 035

Le Centre d'Asile à Krnjaca

Adresse: Pancevacki put bb, Beograd-Krnjaca

Le Centre d'Asile à Sjenica

Adresse: Hotel Berlin, Sjenica,
Tél: +381 63 116 90 98

Le Centre d'Asile à Tutin

Adresse: Vidrenjacka 1, 36320 Tutin,
Tél: +381 20 57 24 304, +381 64 42 77 602

Kolevka - Centre pour enfants

Adresse: Jase Ignjatovica 6, Subotica
Tél: +381 24 552 486

Le Maison pour les étrangers mineurs, "Vasa Stajic," Belgrade

Le Maison pour les mineurs offre les soins et l'hébergement citoyens étrangers mineurs non accompagnés. Des tuteurs légaux provisoires seront affectés aux résidents mineurs. Les demandeurs d'asile mineurs et non-accompagnés peuvent être provisoirement hébergés dans la Maison avant d'être transférés au Centre d'Asile à Banja Koviljaca ou à Bogovadja.

Institut d'éducation des jeunes à Nis

Institut d'éducation des jeunes à Nis est équipé d'une unité spéciale destinée à l'installation et aux soins des étrangers mineurs non accompagnés. Les mineurs demandant asile peuvent provisoirement être installés à l'Institut avant d'être transférés au Centre d'asile à Banja Koviljaca ou à Bogovadja.

La police

- BEOGRAD, Département pour des étrangers, Savska 35
- VRANJE, Département pour des étrangers, Matije Gupca 4.
- NOVI PAZAR, Département pour des étrangers, Kej 37. Sandzacke divizije bb.
- ZAJEČAR, Département pour des étrangers, Pane Đukića 1.
- VALJEVO, Département pour des étrangers, Uzun Mirkova 1a.
- PANČEVO, Département pour des étrangers, Jove Maksima 41a.
- PIROT, Département pour des étrangers, Jevrejska 17.
- BOR, Département pour des étrangers, Moše Pijade 5.
- NIŠ, Département pour des étrangers, Bulevar 12.februar 89
- SMEDEREVO, Département pour des étrangers, Šalinačka bb.

Plus d'informations et la traduction en anglais de la Loi sur l'asile, Gazette officielle de la République de Serbie, 26 novembre 2007, est accessible à:

www.unhcr.rs et www.azil.rs